

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3033

29 novembre 2013

SOMMAIRE

D3 Coordination SA	145579	Monroe Invest S.A.	145560
Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.	145567	Neobuild S.A.	145581
Defi Invest S.A.	145570	Neo Holding S.A.	145556
Delzanne	145567	Newstay S.à r.l.	145580
Diamco	145570	Notialis S.à r.l.	145542
Distrimarch S.A.	145569	Notialis S.à r.l.	145542
Dory 2 S.à r.l.	145580	Nuvola S.A.	145555
Dream Bike Shop S.à r.l.	145570	OCI Luxembourg S.à r.l.	145580
DSquared2 Properties S.A.	145569	OCM Luxembourg Raphael S.à r.l.	145542
DSquared2 Properties S.A.	145569	Octogone S.à r.l.	145560
Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l.	145570	Oliver Holdings S.A.	145555
DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l.	145571	Olympic Shipping	145556
Earlybird Digital East Fund 2012 SCA SICAR	145576	P2 Immo S.à r.l.	145582
EcoEnergy Luxembourg Invest S.A.	145576	Palamon Securities IP Holdings S.à r.l. ..	145555
Edmonton Holdings S.A.	145578	Palladian Luxembourg S.à r.l.	145543
Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A.	145579	Pancunia	145557
Element Power Investments S.à r.l.	145579	Parlour Products GP S.à r.l.	145556
Eleusis	145579	Partinvest S.A.	145557
Enthopar S.à r.l.	145578	Performance Industrie Luxembourg SA	145582
Epsilos Gesellschaft S.à r.l.	145578	Phoenix B2 - Glatzerstrasse	145560
Extreme Investments S.A.	145577	Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse	145561
Falcon Fund Management (Luxembourg)	145577	Phoenix III Mixed O	145561
f Créations S.à r.l.	145581	Phoenix II Mixed H	145554
FGS1 S.à r.l.	145577	Phoenix II Mixed J	145554
Harsco International Finance S.à r.l.	145538	Phoenix II Mixed N	145555
Impact	145583	Pizza Milano	145556
Intecon S.à r.l.	145581	PL Immo S.à r.l.	145582
Lakefield SIF-SICAV	145584	Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR	145557
Les Garçons S.à r.l.	145584	Prevprop Properties S.A.	145560
Medhotel S.A.	145557	Punta S.A.	145561
MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.	145542	Spallian Innovation S.à r.l.	145561
		Spallian S.à r.l.	145561

Harsco International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 180.322.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of September,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Harsco International Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS), and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on September 11, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended.

There appeared:

Harsco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 132.255, and having a share capital one hundred seven thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 107,447.-), represented by Eric Premet and Alexandre Fink, acting in their capacity as managers (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 20, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), by way of the issuance of one (1) share having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), by way of the issuance of one (1) share having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares that it subscribes to one (1) share of the Company and fully pays up such share by a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares (the HIF B.V. Shares) it holds in the share capital of Harsco International Finance B.V., a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, with registered office in Amsterdam, Netherlands, and with principal establishment and effective place of management at

Harsco House, Regent Park, 299 Kingston Road, Leatherhead, Surrey KT22 7SG, United Kingdom, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 17210581 (HIF B.V.), such Shares having a book value of at least seventeen million eight hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 17,827,000.-) and representing one hundred per cent (100%) of the share capital of HIF B.V.

The valuation of the contribution in kind of the HIF B.V. Shares is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at September 23, 2013 (the Balance Sheet) signed by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate). It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:

- the Balance Sheet shows a participation of the Sole Shareholder in HIF B.V. in the amount of at least seventeen million eight hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 17,827,000.-);
- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the HIF B.V. Shares representing one hundred per cent (100%) of the share capital of HIF B.V.;
- the HIF B.V. Shares are fully paid-up;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the HIF B.V. Shares and possesses the power to dispose of the HIF B.V. Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the book value of the HIF B.V. Shares contributed to the Company amounts, as per the Balance Sheet, to at least seventeen million eight hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 17,827,000.-), no material changes having occurred since the date of the Balance Sheet which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to the share transfer restrictions (also referred to as the "blocking clause") referred to in article 9 of articles of association of HIF B.V., a shareholder wishing to transfer one or more of its shares in the capital of HIF B.V. is obliged to first offer those shares to the other shareholders. Since the Sole Shareholder is also the sole shareholder of HIF B.V., the share transfer restriction in relation to the HIF B.V. Shares is without effect. As a result, the HIF B.V. Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;
- none of the HIF B.V. Shares being encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the HIF B.V. Shares and none of the HIF B.V. Shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the HIF B.V. Shares be transferred to it; and
- all formalities required in Luxembourg and the Netherlands to transfer the legal and beneficial ownership of the HIF B.V. Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the HIF B.V. Shares by the Sole Shareholder to the Company.

The contribution in kind of the HIF B.V. Shares by the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of seventeen million eight hundred twenty-six thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 17,826,999.-) to the share premium reserve account of the Company.

The Certificate and a copy of the Balance Sheet signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

Third Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article (6) of the Articles in order to reflect the above increase of share capital adopted under the First Resolution, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred one Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand nine hundred Euros (5,900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Sole Shareholder party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour du mois de septembre,

Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Harsco International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 11 septembre 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

Harsco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L 3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 132.255 et ayant un capital social de cent sept mille quatre cent quarante-sept Euro (EUR 12.635,-), représentée par Eric Premet et Alexandre Fink, en leurs qualités de gérants (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1.) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12,501.-), par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social telle qu'adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1.) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12,501.-), par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à une (1) part sociale de la Société et libère intégralement cette part sociale par un apport en nature consistant en dix-huit mille (18.000) parts sociales (les Parts Sociales HIF B.V.) que l'Associé Unique détient dans le capital social d'Harsco International Finance B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant établissement principal et son administration centrale à Harsco House, Regent Park, 299 Kingston Road, Leatherhead, Surrey KT22 7SG, Royaume-Uni, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 17210581 (HIF B.V.), lesdites Parts Sociales HIF B.V. ayant

une valeur nominale d'au moins dix-sept millions huit cent vingt-sept mille Euro (EUR 17.827.000,-) et représentant cent pour cent (100 %) du capital social d'HIF B.V.

L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales HIF B.V. est attestée entre autres par (i) les comptes intermédiaires de l'Associé Unique en date du 23 septembre 2013 (les Comptes Intérimaires) signés par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat). Il résulte dudit Certificat qu'à la date du Certificat:

- les Comptes Intérimaires montrent une participation de l'Associé Unique dans HIF B.V. d'un montant d'au moins dix-sept millions huit cent vingt-sept mille Euro (EUR 17.827.000,-);
 - l'Associé Unique est propriétaire légal et bénéficiaire économique des Parts Sociales HIF B.V. représentant cent pour cent (100 %) du capital social d'HIF B.V.;
 - les Parts Sociales HIF B.V. sont entièrement libérées;
 - l'Associé Unique est le seul ayant-droit des Parts Sociales HIF B.V. et seul habilité à disposer des Parts Sociales HIF B.V.;
 - sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nominale des Parts Sociales HIF B.V. apportées à la Société est, selon les Comptes Intérimaires, d'au moins dix-sept millions huit cent vingt-sept mille Euro (EUR 17.827.000,-), aucun changement conséquent n'étant intervenu qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société depuis la date des Comptes Intérimaires;
 - conformément aux restrictions de cession de parts sociales (ou «clause de blocage») stipulée dans l'article 9 des statuts d'HIF B.V., un associé désirant céder une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital d'HIF B.V. est tenu d'offrir ces parts sociales en premier lieu aux autres associés. Étant donné que l'Associé Unique est également l'associé unique d'HIF B.V., cette restriction de transfert de parts sociales ayant trait aux Parts Sociales HIF B.V. est sans effet. Dès lors, les Parts Sociales HIF B.V. apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
 - aucune des Parts Sociales HIF B.V. n'étant grevée de gage ou usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales HIF B.V. et aucune des Parts Sociales HIF B.V. n'est sujette à une quelconque saisie;
 - il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une quelconque personne pourrait exiger que l'une ou plusieurs des Parts Sociales HIF B.V. lui soi(en)t transférée(s); et
 - toutes les formalités requises à Luxembourg et aux Pays-Bas pour le transfert de la propriété juridique et économique des Parts Sociales HIF B.V. à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales HIF B.V. par l'Associé Unique à la Société.
- L'apport en nature des Parts Sociales HIF B.V. par l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:
- un montant d'un Euro (EUR 1,-) au compte capital social nominal de la Société; et
 - le surplus d'un montant de dix-sept millions huit cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 17.826.999,-) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Ledit Certificat et une copie des Comptes Intérimaires signés ne varientur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée à la Première Résolution qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12,501.-), représenté par douze mille cinq cent une (12.501,-) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille neuf cents Euros (5.900.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Unique et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2013. Relation: LAC/2013/44406. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146124/227.

(130178763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Notialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150694/10.

(130184518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Notialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150692/10.

(130184516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

OCM Luxembourg Raphael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.157.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151283/11.

(130185141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013151255/12.

(130184577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Palladian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.214.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty fifth day of October

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered in Luxembourg Trade register under the number B 61785, here represented by Sébastien PÉCHEUX, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal on October 23, 2013 Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "PALLADIAN LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten eurocent (0.10 EUR) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers"). The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply: The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders

are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January 2013 and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed,	125,000 shares
Total shares:	125,000 shares

The amount of twelve thousand hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolution of the Sole Shareholder *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;
- Mr. Julien FRANÇOIS, Born on June 18, 1976 in Messancy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour d'octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

A COMPARU:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61785,

ici représentée par Sébastien PECHEUX, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 23 octobre 2013, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination «PALLADIAN LUXEMBOURG S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix eurocents (0,10 EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction. Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions.

actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., précitée,	125,000 parts sociales
Total parts sociales:	125,000 parts sociales

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Résolutions de l'associé unique
Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays Bas, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que Gérant; et,

- Monsieur Julien FRANÇOIS, né le 18 juin, 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que Gérant.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: S. PECHEUX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48967. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151303/632.

(130184779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Phoenix II Mixed H, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.517.

Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le siège social de la société Taliesin III GmbH & Co.KG, associé de la Société mentionnée ci-dessus, se trouve à présent au Reinhardtstr. 7, D-10117 Berlin, Deutschland

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société en date du 25 Octobre 2013, qui a été acceptée:

- la démission d'Ernst & Young, comme auditeur de la Société à compter du 25 Octobre 2013;

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013151293/16.

(130185024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Phoenix II Mixed J, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.512.

Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le siège social de la société Taliesin III GmbH & Co.KG, associé de la Société mentionnée ci-dessus, se trouve à présent au Reinhardtstr. 7, D-10117 Berlin, Deutschland

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société en date du 25 Octobre 2013, qui a été acceptée:

- la démission d'Ernst & Young, comme auditeur de la Société à compter du 25 Octobre 2013;

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013151294/16.

(130185022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Phoenix II Mixed N, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.516.

Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le siège social de la société Taliesin III GmbH & Co.KG, associé de la Société mentionnée ci-dessus, se trouve à présent au Reinhardtstr. 7, D-10117 Berlin, Deutschland.

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société en date du 25 Octobre 2013, qui a été acceptée :

- la démission d'Ernest & Young, comme auditeur de la Société à compter du 25 Octobre 2013;

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013151296/16.

(130185020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Palamon Securities IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.584.

Les comptes annuels pour la période du 3 avril 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151288/11.

(130184855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Nuvola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013151277/11.

(130184743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 15 Rue Robert Schuman L-4779 Pétange en date du 16 octobre 2013, il en ressort les points suivants:

1. La démission de H.R.T. REVISION S.A. Commissaire aux comptes, demeurant au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

2. La nomination de FASCOLUX S.A. Commissaire aux comptes, demeurant au 15, Rue Astrid, L-1143 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour OLIVER HOLDINGS SA

Référence de publication: 2013151285/14.

(130184819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Olympic Shipping, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.686.

—
EXTRAIT

- Dénonciation du siège social:

Le siège social de la société OLYMPIC SHIPPING SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B152686 dont siège social fixé au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois est dénoncé par le domiciliataire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2013151286/14.

(130184969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Parlour Products GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.060.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151289/10.

(130185326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Neo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.529.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 30 septembre 2013

Démission de Monsieur Sidney Bouvier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Anthony Graca, née le 8 juin 1984, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sidney Bouvier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013151274/16.

(130184584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pizza Milano, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 15, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 140.927.

—
Extrait de résolution pris par les associés en date du 23 octobre 2013

Première résolution

La démission de Monsieur BUJAK Rajko de sa fonction de gérant technique avec effet immédiat au 23 octobre 2013 est acceptée.

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique Monsieur ZEC Dejan, gérant, né le 26 juillet 1974 à Sarajevo (République de Serbie), demeurant à 99, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour PIZZA MILANO S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2013151313/16.

(130185079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 39.118.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CACEIS BANK
Monique J.E. Lodewijckx / Jean-Pierre Valentini
Company Secretary Department / Company Secretary

Référence de publication: 2013151305/12.

(130185139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pancunia, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 166.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pancunia S.A.

Référence de publication: 2013151304/10.

(130185258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Medhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 77.780.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 octobre 2013 que:

- Mme Maria Helena GONCALVES, corporate manager, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire. Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013151251/16.

(130184966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 123.399.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR (the "Company"), a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, qualifying as an investment company in risk capital subject to the law of June 15,

2004 on investment company in risk capital, as amended, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 on January 29, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.399.

The meeting is declared opened at 3.30 p.m., under the chair of Mr. Marco Ruiz, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alessandro D'Ercole, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. the agenda of the meeting is the following:

I. Liquidation of the Company.

II. Appointment of Prax Capital Real Estate Fund I GP, S.à r.l., represented by Mr. Jorge Lovaco, assisted by Mr. Marco Ruiz, as liquidator of the Company.

III. Miscellaneous.

B. The shares being all in registered form, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on 3 October 2013.

C. the name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

D. Pursuant to Articles 19 and 23 of the articles of association of the Company, resolutions on items I. and II. of the agenda will be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the share capital (at first call, it being understood that no quorum requirement will apply at the second call if the quorum is not reached at the first call), (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the share capital present or represented and voting at the meeting and the consent of the general partner of the Company.

E. according to the attendance list, out of one General Partner Share and 12,432.093900 Ordinary Shares in issue, one General Partner Share and 7,133.808000 Ordinary Shares are present or represented at the meeting.

F. the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint Prax Capital Real Estate Fund I GP, S.a r.l., represented by Mr. Jorge Lovaco, assisted by Mr. Marco Ruiz, as liquidator of the Company.

The General Meeting resolves that the liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested; and
- to delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix, for special or specific operations, under its own responsibility.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon closed at 3.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire de Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, qualifiée de société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 71 le 29 janvier 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.399.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Monsieur Marco Ruiz, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alessandro D'Ercole, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant de noter que:

A. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Liquidation de la Société.

II. Nomination de Prax Capital Real Estate Fund I GP, S.à r.l., représenté par Mr. Jorge Lovaco, assisté de Mr. Marco Ruiz, en qualité de liquidateur de la Société.

III. Divers.

B. Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 3 octobre 2013.

C. le nom des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués dans une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, sera annexée au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal après avoir été paraphées «ne varietur» par les parties comparantes.

D. conformément aux articles 19 et 23 des statuts de la Société, les résolutions concernant les points I. et II. de l'ordre du jour doivent être votées (i) avec un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital social (à la première convocation; étant entendu qu'aucun quorum n'est requis à la seconde convocation si le quorum n'est pas réuni à la première convocation) et (ii) à la majorité des deux tiers des votes exprimés et le consentement de l'associé gérant commandité de la Société.

E. conformément à la liste de présence, sur une Action d'Associé Commandité et 12.432,093900 Actions Ordinaires en circulation, une Action d'Associé Commandité et 7.133,808000 Actions Ordinaires sont présentes ou représentées à l'assemblée.

F. la présente assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Prax Capital Real Estate Fund I GP, S.à r.l., représenté par Mr. Jorge Lovaco, assisté de Mr. Marco Ruiz, en qualité de liquidateur de la Société.

L'Assemblée décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, telle que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et que le liquidateur est en conséquence autorisé à, entre autres:

- accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans demander l'autorisation des actionnaires dans les cas où il est demandé: et

- déléguer à un ou plusieurs mandataires la partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera, pour des opérations spéciales ou spécifiques, sous sa responsabilité.

Le liquidateur est déchargé de tout inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 45.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. RUIZ, S. WOLTER, A. D'ERCOLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48088. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151299/130.

(130185320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Prevprop Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151300/10.

(130185288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3327 Crauthem, 1A, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 153.116.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151284/10.

(130184843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Monroe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.736.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Charles Ruggieri

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013151260/12.

(130184923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Phoenix B2 - Glatzerstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.718.

Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le siège social de la société Taliesin III GmbH & Co.KG, associé de la Société mentionnée ci-dessus, se trouve à présent au Reinhardtstr. 7, D-10117 Berlin, Deutschland

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013151291/14.

(130185019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.719.

—
Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le siège social de la société Taliesin III GmbH & Co.KG, associé de la Société mentionnée ci-dessus, se trouve à présent au Reinhardtstr. 7, D-10117 Berlin, Deutschland

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013151292/14.

(130185025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Phoenix III Mixed O, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.723.

—
Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le siège social de la société Taliesin III GmbH & Co.KG, associé de la Société mentionnée ci-dessus, se trouve à présent au Reinhardtstr. 7, D-10117 Berlin, Deutschland

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013151297/14.

(130185026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PUNTA S.A.

F. DUMONT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013151321/12.

(130184884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Spallian Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Spallian S.à r.l.).**

Capital social: EUR 7.617.010,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.691.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Renaud Prouveur, born in Ris-Orangis (France), on 21 October 1973, manager, residing at 11, boulevard de la Marne, 94130 Nogent sur Marne (France) (the "Initial Member"),

Mr. Stéphane Bouvier, born in Angers (France), on 26 February 1978, engineer, residing at 65, rue du Général Leclerc, 94270 Le Kremlin Bicêtre (France),

Mr. Yann Suissa, born in Paris (France), on 24 November 1978, engineer, residing at 4, rue des Archives, 94000 Créteil (France),

Mr. Bernard Menciaer, born in Foug (France), on 14 October 1942, director, residing in Brazil,

Mr. Thibaud Prouveur, born in Créteil (France), on 11 January 1984, sales manager, residing at 27, rue de l'Assomption, 75016 Paris (France),

Mr. Daniel Prouveur, born in Morsang-Sur-Seine (France), on 5 October 1948, retired, residing at 4, rue Neuve des Plante, 91800 Boussy-Saint-Antoine (France),

Mr. Richard Durbiano, born in Tassin-La-Demi-Lune (France), on 9 August 1971, institutional relations manager, residing at 29, rue de Cronstadt, 75015 Paris (France), and

Mr. Olivier Gadan, born in Clamart (France), on 28 January 1986, development manager, residing at 71 D, route du Pavé Blanc, 92140 Clamart (France),

(the "New Members"),

Here all duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Initial Member, prenamed, representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The Initial Member is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Spallian S.à r.l., with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.691, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 2, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 of September 10, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units, having a par value of ten Euros (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The Initial Member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seven million six hundred four thousand five hundred ten Euros (EUR 7,604,510) to raise it from its amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to seven million six hundred seventeen thousand ten Euros (EUR 7,617,010) by the creation and issuance of seven hundred sixty thousand four hundred fifty-one (760,451) corporate units with a nominal value of ten Euros (EUR 10) (the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

The Initial Members, prenamed, decide to subscribe to part of the New Corporate Units and accept the subscription of the remaining New Corporate Units by the New Members, as detailed below.

Subscription - Payment

The Initial Member, prenamed, declares to subscribe for five hundred sixty-three thousand five hundred twenty-seven (563,527) New Corporate units for a total subscription price of five million six hundred thirty-five thousand two hundred seventy-two Euros and one cent (EUR 5,635,272.01) - including a share premium of two Euros and one cent (EUR 2.01) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of four hundred twenty-nine thousand six hundred sixty-nine (429,669) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at five million six hundred thirty-five thousand two hundred seventy-two Euros and one cent (5,635,272.01 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 1");

Mr. Stephane Bouvier, prenamed, declares to subscribe for ninety-three thousand seven hundred nine (93,709) New Corporate units for a total subscription price of nine hundred thirty-seven thousand ninety-three Euros and eighty-seven cents (EUR 937,093.87) -including a share premium of three Euros and eighty-seven cents (EUR 3.87) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of seventy-one thousand four hundred fifty (71,450) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at nine hundred thirty-seven thousand ninety-three Euros and eighty-seven cents (937,093.87 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 2");

Mr. Yann Suissa, prenamed, declares to subscribe for ninety-three thousand seven hundred nine (93,709) New Corporate units for a total subscription price of nine hundred thirty-seven thousand ninety-three Euros and eighty-seven cents (EUR 937,093.87) -including a share premium of three Euros and eighty-seven cents (EUR 3.87) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of seventy-one thousand four hundred fifty (71,450) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at nine hundred thirty-seven thousand ninety-three Euros and eighty-seven cents (937,093.87 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 3");

Mr. Bernard Mencier, prenamed, declares to subscribe for three thousand two hundred seventy-eight (3,278) New Corporate units for a total subscription price of thirty-two thousand seven hundred eighty-eight Euros and forty-five cents (EUR 32,788.45) - including a share premium of eight Euros and forty-five cents (EUR 8.45) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of two thousand five hundred (2.500) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at thirty-two thousand seven hundred eighty-eight Euros and forty-five cents (32,788.45 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 4");

Mr. Thibaud Prouveur, prenamed, declares to subscribe for two thousand one hundred thirty-one (2,131) New Corporate units for a total subscription price of twenty-one thousand three hundred twelve Euros and forty-nine cents (EUR 21,312.49) - including a share premium of two Euros and forty-nine cents (EUR 2.49) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of one thousand six hundred twenty-five (1.625) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at twenty-one thousand three hundred twelve Euros and forty-nine cents (21,312.49 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 5");

Mr. Daniel Prouveur, prenamed, declares to subscribe for two thousand six hundred twenty-three (2,623) New Corporate units for a total subscription price of twenty-six thousand two hundred thirty Euros and seventy-six cents (EUR 26,230.76) - including a share premium of zero Euro and seventy-six cents (EUR 0.76) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of two thousand (2.000) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at twenty-six thousand two hundred thirty Euros and seventy-six cents (26,230.76 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 6");

Mr. Richard Durbiano, prenamed, declares to subscribe for nine hundred eighty-three (983) New Corporate units for a total subscription price of nine thousand eight hundred thirty-six Euros and fifty-three cents (EUR 9,836.53) - including a share premium of six Euros and fifty-three cents (EUR 6.53) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of seven hundred fifty (750) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at nine thousand eight hundred thirty-six Euros and fifty-three cents (9,836.53 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 7");

Mr. Olivier Gadan, prenamed, declares to subscribe for four hundred ninety-one (491) New Corporate units for a total subscription price of four thousand nine hundred eighteen Euros and twenty-seven cents (EUR 4,918.27) - including a share premium of eight Euros and twenty-seven cents (EUR 8.27) - and to fully pay the subscription price by a contribution in kind consisting of three hundred seventy-five (375) shares of the French company Spallian S.A.S., having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, and valued at four thousand nine hundred eighteen Euros and twenty-seven cents (4,918.27 EUR) in aggregate (the "Contributed Shares 8");

The Contributed Shares 1, the Contributed Shares 2, the Contributed Shares 3, the Contributed Shares 4, the Contributed Shares 5, the Contributed Shares 6, the Contributed Shares 7 and the Contributed Shares 8 are together referred as to the "Contributed Shares".

Description of the contributions

The Contributed Shares consist in five hundred seventy-nine thousand eight hundred nineteen (579,819) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, representing ninety-one point zero three per cent (91.03 %) of the share capital of Spallian S.A.S., - a simplified stock company (société par actions simplifiée) incorporated under French law, having its registered office at 15, rue Claude Tillier, 75012 Paris and registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 528 688 4719 - valued at seven million six hundred four five hundred forty-six Euros and twenty-five cents (7,604,546.25 EUR) in aggregate.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by a statement of contribution value established by the sole manager of the Company on September 24th, 2013, attesting to the value of the Contributed Shares and their free transferability.

Effective implementation of the contribution

The Initial Member together with the New Members, prenamed, declare for their respective contribution that:

- The Contributed Shares are fully paid up;
- The Contributed Shares are in registered form;
- the Contributed Shares are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Contributed Shares or part of them be transferred to it;
- the Contributed Shares are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- they are the sole unrestricted owners of their respective Contributed Shares and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in France, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

145564

Second resolution

The members resolve to change the corporate name of the company from "Spallian S.a r.l." to "Spallian Innovation S.à r.l.".

Third resolution

Further to the first resolution, the members resolve to amend clause 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at seven million six hundred seventeen thousand ten Euros (EUR 7,617,010), represented by seven hundred sixty-one thousand seven hundred one (761,701) corporate units in registered form, having a par value of ten Euros (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

Further to the second resolution, the members resolve to amend article 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Spallian Innovation S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10,1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Renaud Prouveur, né à Ris-Orangis (France), le 21 octobre 1973, gérant, résidant au 11, boulevard de la Marne, 94130 Nogent sur Marne (France) Associé Initial»,

M. Stéphane Bouvier, né à Angers (France), le 26 février 1978, ingénieur, résidant au 65, rue du Général Leclerc 94270, Le Kremlin Bicêtre (France),

M. Yann Suissa, né à Paris (France), le 24 novembre 1978, ingénieur, résidant au 4, rue des Archives, 94000 - Créteil (France),

M. Bernard Menciaer, né à Foug (France), le 14 octobre 1942, administrateur, résidant au Brésil,

M. Thibaud Prouveur, né à Créteil (France), le 11 janvier 1984, directeur commercial, résidant au 27, rue de l'Assomption, 75016 Paris (France),

M. Daniel Prouveur, né à Morsang-Sur-Seine (France), le 5 octobre 1948, retraité, résidant au 4, rue Neuve des Plante, 91800 Boussy-Saint-Antoine (France),

M. Richard Durbiano, né à Tassin-La-Demi-Lune (France), le 9 août 1971, directeur des relations institutionnelles, résidant au 29, rue de Cronstadt, 75015 Paris (France), et

M. Olivier Gadan, né à Clamart (France), le 28 janvier 1986, directeur du développement et de la prospective, résidant au 71 D, route du Pavé Blanc, 92140 Clamart (France),

(les «Nouveaux Associés»),

ici tous représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé Initial, prénommé, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé Initial est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Spallian S.à r.l., ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.691, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 2 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2246 du 10 septembre 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

L'Associé Initial décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions six cent quatre mille cinq cent dix Euros (7.604.510 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à sept millions six cent dix-sept mille dix Euros (7.617.010 EUR) par la création et l'émission de sept cent soixante mille quatre cent cinquante et une (760.451) parts sociales, d'une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'Associé Initial, précité, déclare souscrire à une partie des Nouvelles Parts Sociales et accepte la souscription du solde des Nouvelles Parts Sociales par les Nouveaux Associés, comme décrits ci-dessous.

Souscription - Libération

M. Renaud Prouveur, précité, déclare souscrire à cinq cent soixante-trois mille cinq cent vingt-sept (563.527) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de cinq millions six cent trente-cinq mille deux cent soixante-douze Euros et un centime (5.635.272,01 EUR) - incluant une prime d'émission de deux Euros et un centime (2,01 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en quatre cent vingt-neuf mille six cent soixante-neuf (429.669) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de cinq millions six cent trente-cinq mille deux cent soixante-douze Euros et un centime (5.635.272,01 EUR) (les «Actions Apportées 1»);

M. Stéphane Bouvier, précité, déclare souscrire à quatre-vingt-treize mille sept cent neuf (93.709) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de neuf cent trente-sept mille quatre-vingt treize Euros et quatre-vingt-sept centimes (937.093,87 EUR) - incluant une prime d'émission de trois Euros et quatre-vingt-sept centimes (3,87 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en soixante-onze mille quatre cent cinquante (71.450) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de neuf cent trente-sept mille quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-sept centimes (937.093,87 EUR) (les «Actions Apportées 2»);

M. Yann Suissa, précité, déclare souscrire à quatre-vingt-treize mille sept cent neuf (93.709) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de neuf cent trente-sept mille quatre-vingt treize Euros et quatre-vingt-sept centimes (937.093,87 EUR) - incluant une prime d'émission de trois Euros et quatre-vingt-sept centimes (3,87 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en soixante-onze mille quatre cent cinquante (71.450) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de neuf cent trente-sept mille quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-sept centimes (937.093,87 EUR) (les «Actions Apportées 3»);

M. Bernard Mencier, précité, déclare souscrire à trois mille deux cent soixante-dix-huit (3.278) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de trente-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Euros et quarante-cinq centimes (32.788,45 EUR) - incluant une prime d'émission de huit Euros et quarante-cinq centimes (8,45 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en deux mille cinq cent (2.500) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, pour un prix de souscription global et évaluées à un montant global de trente-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Euros et quarante-cinq centimes (32.788,45 EUR) (les «Actions Apportées 4»);

M. Thibaud Prouveur, précité, déclare souscrire à deux mille cent trente et une (2.131) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de vingt et un mille trois cent douze Euros et quarante-neuf centimes (21.312,49 EUR) - incluant une prime d'émission de deux Euros et quarante-neuf centimes (2,49 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en mille six cent vingt-cinq (1.625) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de vingt et un mille trois cent douze Euros et quarante-neuf centimes (21.312,49 EUR) (les «Actions Apportées 5»);

M. Daniel Prouveur, précité, déclare souscrire à deux mille six cent soixante-trois (2.623) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de vingt-six mille deux cent trente Euros et soixante-seize centimes (26.230,76 EUR) - incluant une prime d'émission de zéro Euro et soixante-seize centimes (0,76 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en deux mille (2.000) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de vingt-six mille deux cent trente Euros et soixante-seize centimes (26.230,76 EUR) (les «Actions Apportées 6»);

M. Richard Durbiano, précité, déclare souscrire à neuf cent quatre-vingt-trois (983) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de neuf mille huit cent trente-six Euros et cinquante-trois centimes (9.836,53 EUR) - incluant

une prime d'émission de six Euros et cinquante-trois (6,53 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en sept cent cinquante (750) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de neuf mille huit cent trente-six Euros et cinquante-trois centimes (9.836,53 EUR) (les «Actions Apportées 7»);

M. Olivier Gadan, précité, déclare souscrire à quatre cent quatre-vingt-onze (491) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription global de quatre mille neuf cent dix-huit Euros et vingt-sept centimes (4.918,27 EUR) - incluant une prime d'émission de huit Euros et vingt-sept centimes (8,27 EUR) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en nature consistant en trois cent soixante-quinze (375) actions d'une société française, Spallian S.A.S., ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, et évaluées à un montant global de quatre mille neuf cent dix-huit Euros et vingt-sept centimes (4.918,27 EUR) (les «Actions Apportées 8»).

Les Actions Apportées 1, les Actions Apportées 2, les Actions Apportées 3, les Actions Apportées 4, les Actions Apportées 5, les Actions Apportées 6, les Actions Apportées 7 et les Actions Apportées 8 sont appelées ensemble les «Actions Apportées».

Description des apports

Les Actions Apportées consistent en cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix-neuf (579.819) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, représentant quatre-vingt-onze virgule zéro trois pourcent (91,03 %) du capital social de Spallian S.A.S. - une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 15, rue Claude Tillier, 75012 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le 528 688 4719 - évaluées globalement à sept millions six cent quatre mille cinq cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (7.604.546,25 EUR).

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par le gérant unique de la Société en date du 24 septembre, attestant de la valeur des Actions Apportées et de leur libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Initial et les Nouveaux Associés, représentés par leur mandataire, déclarent que:

- les Actions Apportées sont entièrement libérées;
- les Actions Apportées sont nominatives;
- les Actions Apportées ne sont sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Actions Apportées ou une partie de celles-ci lui soient transférées;
- les Actions Apportées sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- ils sont les seuls propriétaires sans restriction des Actions Apportées par eux et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actions est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation en France, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Seconde résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «Spallian S.à r.l.» à «Spallian Innovation S.à r.l.».

Troisième résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, les associés décident de modifier la clause 5.1 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à sept millions six cent dix-sept mille dix Euros (7.617.010 EUR), représenté par sept cent soixante et un sept cent une (761.701) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Suite à la seconde résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «Spallian Innovation S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSE à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12786. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151371/306.

(130184940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Delzanne, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.157.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de classe B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de classe B de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013151688/18.

(130185397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.749.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

on the twenty-fourth of October.

Before Maitre Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Damovo II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 81.250,

here represented by Mrs Peggy Simon, professionally residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 30, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 130749 (NIN 2007 2439 407).

II.- That the company has been incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on the 18th of July 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2100 of the 26th of September 2007.

III.- That the company has a corporate capital of fifty thousand Euro (€ 50.000.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100,-) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the company Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.

As a result of such dissolution, its sole shareholder, Damovo II S.à r.l., acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l. have been settled and that Damovo II S. à r.l. will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the manager of the company for the proper performance of his duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille treize,
le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DAMOVO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.250,

ici représentée par Madame Peggy Simon, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130749 (NIN 2007 2439 407).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2100 du 26 septembre 2007.

III.- Que le capital social de la société s'élève à cinquante mille Euros (€ 50.000.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, DAMOVO II S.à r.l., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l. a été réglé et DAMOVO II S.à r.l. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151684/97.

(130185996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Distrimarch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 57.981.

Les Comptes Annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151707/11.

(130186033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

DSquared2 Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 151.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151711/9.

(130185506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

DSquared2 Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 151.557.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151710/10.

(130185505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dream Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.067.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013151709/10.

(130186253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Diamco, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.233.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151706/9.

(130186373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.917.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 octobre 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013151695/16.

(130185467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Defi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 52, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.313.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique tenue le 29 octobre 2013:

- 1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Arnaud Libéral, né le 26 septembre 1973 à Metz (France), demeurant au 52, rue Principale, L-5367 Schuttrange, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2019.
- 2) Egalement, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Arnaud Libéral, né le 26 septembre 1973 à Metz (France), demeurant au 52, rue Principale, L-5367 Schuttrange, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2019.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFI INVEST S.A.

Référence de publication: 2013151703/20.

(130185975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

DuPont Technology (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 164.947.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of the month of October.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared

Paul Steffes, employee, residing in Hassel (Grand Duchy of Luxembourg), as proxyholder on behalf of DPC (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at rue Général Patton, L-2984 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 78.029, being the sole shareholder of DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at rue Général Patton, L-2984 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.947, incorporated by deed of the undersigned notary on 22 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 54 on 6 January 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder (prior to the issuance of the new shares to DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l.) holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda (other than item F). Agenda item F will be adopted by DPC (Luxembourg) S.à r.l. and DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. as new shareholder (further to the issuance of the new shares hereunder), represented by Paul Steffes.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A) Reduction of the nominal value of the shares issued by the Company from its current amount of two hundred fifty Euro (EUR 250,-) per share to one Euro (EUR 1,-) per share so that the issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500,-) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each; issue of the shares resulting from the split.

B) Creation of two (2) new classes of shares namely Class A and Class B shares, determination of the terms, rights and obligations of the shares in such Classes as set forth below and reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into shares of Classes A;

C) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500,-) to sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 62,500,-) by the issue of fifty thousand (50,000) new shares of Class B of a nominal value of one Euro (EUR 1,-) per share.

D) Subscription and payment of the new shares to be issued together with a share premium by contribution in kind by DuPont Contern (Luxembourg) S.a r.l. of one thousand (1,000) shares in DuPont de Nemours Development S.a r.l.

E) Approval of the value of the contribution in kind amounting to eight billion nine hundred fourteen million nine hundred seventy thousand three hundred Euros (EUR 8,914,970,300,-) and allocation out of the subscription price of an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000,-) to the share capital and the balance to the freely distributable share premium account.

F) Amendment of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make certain additional changes as set forth below:

Art. 6. The capital is set at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares and fifty thousand (50,000) Class B shares, of a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of the shareholders.

If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to the general meeting of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 22.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

22.2. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the law or the sole Shareholder (as the case may be) may decide at any time that the balance excess be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions of article 22.5.

22.3. The shareholders may decide in accordance with the provisions of article 22.5 to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

22.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provision of article 22.5. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.5. Any distribution out of net profits, retained earnings and/or available share premium or other reserves (the "Distributed Amount") shall be distributed to the Class A Shares and Class B Shares in accordance with article 23.

Art. 23. Any amount distributed (whether as Distributed Amount, Surplus, or repurchase) with respect to any Class of Shares shall be allocated between the Class A Shares and the Class B Shares so that the amount allocated to each Class A Share shall amount to three hundred sixty-eight percent eighty-six (368.86%) (the "Reference Multiplier") of the amount allocated to each Class B Share, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to shareholders pursuant to these provisions are to be made at the same time. A different multiplier than the Reference Multiplier may be applied subject to approval thereof by the shareholders in accordance with the provisions of a shareholders agreement which may be in existence from time to time.

The shareholders agree that distributions out of net profits, retained earnings and/or available share premium (including by way of redemptions or otherwise) ("Distributions") may be made with respect to one (1) class only (without any shares being redeemed in another class) so that the number of shares to be redeemed by the Company for the Distribution Amount shall equal the Adjusted Redemption Shares (as defined below).

Adjusted Class A Shares means Class A shares in issue multiplied with the Reference Multiplier.

Adjusted Class B Shares means Class B shares in issue multiplied by 1 (one).

Total Adjusted Shares means the total of Adjusted Class A Shares plus Adjusted Class B Shares.

FMV means the fair market value of the Company as determined by the board of managers at the time of the Distribution.

FMV per adjusted Share means FMV divided by Total Adjusted Shares.

Distribution Amount means the available amount to be distributed to the relevant shareholder.

Redemption Shares of the relevant Class means the number of shares to be redeemed resulting from the division of the Distribution Amount by the FMV per adjusted Share.

Reference Multiple has the meaning set out in this article 23 first paragraph.

Adjusted Redemption Shares means the number of shares of the relevant class of shares to be redeemed which corresponds to the Redemption Shares of the relevant Class divided by the Reference Multiple.

Art. 24. At the time of winding up of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s). Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, the net surplus assets of the Company (the "Surplus") shall be allocated to the Class A Shares and the Class B Shares in accordance with article 23.

Thereupon, the following decisions have been taken:

First resolution:

It is resolved to reduce the nominal value of the shares issued by the Company from its current amount of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) to one Euro (EUR 1.-) and split each share in issue of the Company into two hundred fifty (250) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) so that the issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to issue the additional shares as a result of the split.

Second resolution:

It is resolved to create two (2) classes of shares, namely Class A and Class B and to determine the terms, rights and obligations of the shares in such Classes as set in the agenda.

It is resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into shares of Classes A.

Third resolution:

It is resolved to increase the issued capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 62,500.-) by the issue of fifty thousand (50,000) new Class B shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

With the approval of the sole shareholder, the fifty thousand (50,000) new shares are subscribed by DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law having its registered office at rue Général Patton, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127.332, here represented by Paul Steffes, previously named.

The total subscription price of the new shares has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of one thousand (1,000) shares in DuPont de Nemours Development S.à r.l., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 2, Chemin du Pavillon, CH-1218, Le Grand-Saconnex, Switzerland, registered with the Registre du commerce du canton de Genève under number CH-660-0272978-9, representing the entire issued capital of DuPont de Nemours Development S.à r.l.

The above assets contributed have been valued together at eight billion nine hundred fourteen million nine hundred seventy thousand three hundred Euros (EUR 8,914,970,300.-) as described in a report of the board of managers of the Company dated 18 October 2013 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed).

It is resolved to approve the valuation of the contribution in kind and decide that an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is allocated to the share capital of the Company and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

The contributor declares that it is the sole owner of the assets contributed, that they are free of any pledge or other charges and that there is no impediment to the contribution to the present Company.

Proof of the existence of the contribution in kind and the transfer to the Company of that contribution in kind was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a result of the subscription and issuance of the fifty thousand (50,000) new Class B shares to DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., DPC (Luxembourg) S.à r.l. and DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. (the "Shareholders") vote on the agenda item F.

The Shareholders unanimously resolve to amend the articles of association of the Company to take into account the above resolutions and to make certain additional changes as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda, the decision of the sole shareholder was closed.

Expenses:

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the representative of the Shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Paul Steffes, employé, demeurant à Hassel (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en vertu d'une procuration de DPC (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social rue Général Patton, L-2984 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.029, étant l'associé unique de DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social rue Général Patton, L-2984 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.947, constituée par un acte du notaire instrumentant du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 54 du 6 janvier 2012.

Le porteur de la procuration a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé unique (avant l'émission des nouvelles parts sociales à DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l.) détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour (sauf le point F). Le point F de l'ordre du jour sera adopté par DPC (Luxembourg) S.à r.l. et DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. en tant que nouvel associé (suite à l'émission des nouvelles parts sociales ci-dessous) représenté par Paul Steffes.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Agenda

A) Réduction de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de son montant actuel de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) par part sociale à un euro (EUR 1,-) par part sociale de façon à ce que le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; émission des parts sociales résultant de la division.

B) Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir Classe A et Classe B, et détermination des conditions, droits et obligations des parts sociales dans ces Classes tels qu'énoncés ci-dessous et reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en parts sociales de Classe A.

C) Augmentation du capital émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

D) Souscription et libération des nouvelles parts sociales à émettre ensemble avec une prime d'émission en contrepartie d'un apport en nature de Dupont Contern (Luxembourg) S.à r.l. de mille (1.000) parts sociales de DuPont de Nemours Development S.à r.l.

E) Approbation de la valeur de l'apport en nature d'un montant de huit milliards neuf cent quatorze millions neuf cent soixante-dix mille trois cents euros (EUR 8.914.970.300,-) et attribution sur le prix de souscription de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) au capital social et du solde au compte de la prime d'émission librement distribuable.

F) Modification des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer certains autres changements tels qu'indiqués ci-dessous:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euro (Euro 62.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe A et cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe B d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affectée à la réserve légale.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 22.1. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront placés sur le compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Art. 22.2. L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que le solde excédant sera distribué entre le(s) associé(s), conformément à l'article 22.5.

Art. 22.3. Les associés peuvent décider, conformément à l'article 22.5, de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris le compte prime d'émission), mais diminué des pertes reportées et de sommes devant être allouées à une réserve légale.

Art. 22.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés et en conformité avec l'article 22.5. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

Art. 22.5. Toute distribution des bénéfices nets, de bénéfices non répartis et/ou primes ou autres réserves disponibles (le «Montant Distribué») sera distribué aux parts sociales de la Classe A et aux parts sociales de la Classe B, conformément à l'article 23.

Art. 23. Tout montant distribué (comme Montant Distribué, Surplus ou rachat) par rapport à toute Classe de parts sociales sera réparti entre les parts sociales de la Classe A et les parts sociales de la Classe B afin que la somme accordée à chaque part sociale de la Classe A corresponde à trois cent soixante-huit pourcent quatre-vingt-six (368,86%) (le

«Multiplicateur de Référence») du montant alloué à chaque part sociale de la Classe B, étant entendu qu'aucun classement ne s'applique aux allocations et que les distributions à effectuer aux associés en vertu de ces dispositions doivent être effectuées en même temps. Une autre multiplicateur que le Multiplicateur de Référence peut être appliqué sujet à approbation par les associés conformément aux dispositions d'un pacte d'associés qui peut exister de temps en temps.

Les associés s'accordent à ce que les distributions de bénéfices nets, de bénéfices non répartis et/ou prime d'émission disponible (y compris au moyen d'un rachat ou autrement) ("Distributions") puissent être faites en faveur d'une (1) seule classe (sans aucune part sociale rachetée dans une autre classe) afin que le nombre de parts sociales devant être rachetées par la Société pour le Montant de Distribution soit équivalent aux Parts Sociales de Rachat Ajustées (tel que définit ci-dessous).

Parts Sociales de Classe A Ajustées signifie les parts sociales de Classe A émises multipliées par le Multiplicateur de Référence.

Parts Sociales de Classe B Ajustées signifie les parts sociales de Classe B émises multipliées par un (1).

Total des Parts Sociales Ajustées signifie le total des Parts Sociales de Classe A Ajustées et des Parts Sociales de Classe B Ajustées.

JVM signifie la juste valeur de marché de la Société tel que déterminé par le conseil de gérance au moment de la Distribution.

JVM par Parts Sociale Ajustée signifie la JVM divisée le Total des Parts Sociales Ajustées.

Montant de Distribution signifie le montant disponible devant être distribué à l'associé concerné.

Parts Sociales de Rachat de la Classe Concernée signifie le nombre de parts sociales devant être rachetées résultant de la division du Montant de Distribution par la JVM par Part Sociale Ajustée.

Multiplicateur de Référence a la signification décrite au premier paragraphe de l'article 23.

Parts Sociales de Rachat Ajustées signifie le nombre de parts sociales de la classe concernée devant être rachetée qui correspond aux Parts Sociales de Rachat de la Classe Concernée divisées par le Multiplicateur de Référence.

Art. 24. Au moment de la liquidation de la Société, pour toute cause et à tout moment, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation auront été acquittées, les avoirs nets en résultant de la Société (le «Surplus») seront attribués aux parts sociales de la Classe A et aux parts sociales de la Classe B conformément à l'article 23.»

A la suite de quoi, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de son montant actuel deux cent cinquante euros (EUR 250,-) à un euro (EUR 1,-) et de diviser chaque part sociale émise par la Société en deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, de façon à ce que le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, d'émettre les parts sociales supplémentaires résultant de la division.

Deuxième résolution:

Il est décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir Classe A et Classe B, et de déterminer les conditions, droits et obligations des parts sociales dans ces Classes tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en parts sociales de Classe A.

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Moyennant l'approbation de l'associé unique, les cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social rue Général Patton, L-5326 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.332, représentée par Paul Steffes, prénommé.

Le prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été intégralement libéré au moyen d'un apport en nature constitué de mille (1.000) parts sociales de DuPont de Nemours Development S.à r.l., une société constituée conformément aux lois de Suisse, ayant son siège social à 2, Chemin du Pavillon, CH-1218, Le Grand-Saconnex, Switzerland, inscrite après du Registre du commerce du canton de Genève sous le numéro CH-660-0272978-9, représentant l'entière-teté du capital social émis de DuPont de Nemours Development S.à r.l.

Ces avoirs faisant l'objet de l'apport en nature ont été évalués ensemble à huit milliards neuf cent quatorze millions neuf cent soixante-dix mille trois cents euros (EUR 8.914.970.300,-) tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 18 octobre 2013 (rapport d'évaluation qui sera annexé et enregistré avec le présent acte).

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature et d'allouer un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) au compte capital social et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.

L'apporteur déclare et certifie qu'il est l'unique propriétaire des avoirs faisant l'objet de l'apport en nature, et que ces parts sociales sont libres de tous gages, ou de toutes autres charges et qu'il n'y a aucun empêchement pour procéder à l'apport dans la Société.

Preuve de l'existence de l'apport en nature et du transfert à la Société de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Suite à la souscription et l'émission des cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B à DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., DPC (Luxembourg) S.à r.l. et DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. (les «Associés») vote sur le point F de l'ordre du jour.

Les Associés décident à l'unanimité de modifier les statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer certains autres changements tels qu'énoncés dans l'ordre jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant des Associés a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.STEFFES, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48081.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013151699/304.

(130186256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Earlybird Digital East Fund 2012 SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Earlybird Digital East Fund 2012 S.C.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013151720/12.

(130186225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

EcoEnergy Luxembourg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2012

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Henrik NORSTROM, administrateur, né le 16 juin 1967, domicilié professionnellement au Hammarby Allé 96 5tr, S - 12065 Stockholm

- Monsieur Göran SVENSSON, administrateur, né le 24 septembre 1959, domicilié professionnellement au 42-44, Stortorpshöjden 9, S - 14266 Trängsund

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Jonas BATELSON, administrateur, né le 12 Avril 1977 à Solna (Suède) à, domicilié professionnellement au Klarabergsgatan 37, S-11121 Stockholm (Suède).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'administrateur Monsieur Marc THEISEN est domicilié professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Référence de publication: 2013151721/21.

(130185839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

FGS1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.194.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de classe B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de classe B de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Noblesse Delzanne S.C.A., associé unique de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177184 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013151766/21.

(130185398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alfred Brandner, avec adresse au 37, Pelikanstrasse, 8021 Zürich, Suisse

- Harald Steinbichler, avec adresse au 10, Hohenstaufengasse, 1010 Wien, Autriche

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151756/18.

(130185531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Extreme Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.845.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013, LAC/2013/48596, aux droits de soixante-

quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EXTREME INVESTMENTS S.A." (en liquidation), R.C.S. Luxembourg numéro B 127845, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1352 du 4 juillet 2007.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151755/20.

(130186713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.078.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.866.

—
Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'Associé Unique prises le 1^{er} octobre 2013

Quatrième résolution:

L'Associé unique renouvelle les mandats de Gérants de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Pierre LENTZ et Monsieur Gerdy ROOSE, ainsi que celui de Commissaire de AUDIEX S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enthopar SARL
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013151743/16.

(130185810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.230.

—
Rectificatif du dépôt L130176711 en date du 16 octobre 2013

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 06 septembre 2013:

1. la démission de l'administratrice Cristina FILENO, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 14 août 2013;

2. John Kleynhans, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé, pour une durée se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, en tant qu'administrateur, avec effet au 14 août 2013.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013151735/18.

(130185816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Epsilos Gesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.937.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Epsilos Gesellschaft S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013151727/12.

(130185852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.860.

L'adresse du commissaire Mark Buckland a changé et se trouve à présent au Meridien House, 42, Upper Berkeley St, 2nd floor, W1H 5EP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151724/11.

(130185392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Element Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.392.

Le siège social de l'associé unique Element Power UK L.P. a été transféré du 3, Sheldon Square, Paddington Central, étage 1st floor, W2 6HY London, Royaume-Uni au Meridien House, 42, Upper Berkeley St, 2nd floor, W1H 5EP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151725/13.

(130185489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.217.

Résolutions prises par le conseil d'administration de la SICAV en date du 16 septembre 2013

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Sébastien JIGUET, né le 01.12.1983 à Sallanches (France), domicilié professionnellement au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur de la SICAV avec effet au 24 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151737/12.

(130185669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

D3 Coordination SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 97.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151714/10.

(130185834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2006 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 14 août 2008 sous la référence L080121441

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151708/12.

(130185742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

OCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.672.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 octobre 2013

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Monsieur Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCI Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013152026/20.

(130185589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Newstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 113.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.399.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 24 septembre 2013

Les associés de Newstay S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de Sous-Classe 1 de la Société, Justyna Bieiasik, avec effet rétroactif au 11 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante en qualité de gérant de Sous-Classe 1 de la Société avec effet rétroactif au 11 septembre 2013 et ce pour une durée illimitée:

* Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, USA, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2013151997/18.

(130186325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Neobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 161.588.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, sise 37 rue des Scillas L-2529 HOWALD, est nommée en qualité de réviseur de la société pour une durée d'un an.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour NEOBUILD S.A.
Fiduciaire des P.M.E.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013152003/17.

(130185464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Intecon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5407 Bous, 5, Cité Saint Jean.
R.C.S. Luxembourg B 133.859.

Nach verschiedenen Anteilsabtretungen vom 10. Oktober 2013, ist Frau Christine PONCIN ép. Bluhm, wohnhaft in L-5407 Bous, 5, Cité St Jean, alleinige Inhaberin der 100 Anteile von Intecon Sàrl.

Am 11. Oktober 2013 werden folgende Beschlüsse gefasst:

Herr Oliver Bluhm wird als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft wird, mit sofortiger Wirkung und auf unbegrenzte Dauer, Frau Christine PONCIN ép. Bluhm, wohnhaft in -5407 Bous, 5, Cité St Jean ernannt. Die Geschäftsführerin hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Oktober 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013153519/19.

(130187903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

f Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3453 Dudelange, 8, Im Boujel.
R.C.S. Luxembourg B 46.861.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 août 2013

La séance est ouverte au siège social à 14.00 heures.

Ont comparu:

- Monsieur Edouard Fellens, matricule 1950 0321 159, demeurant à L-3453 Dudelange, 8, am Boujel, associé, propriétaire de 275 parts sociales de la société,
- Madame Viviane URBANY, matricule 1952 0329 121, demeurant à L-3453 Dudelange, 8, am Boujel, associée, propriétaire de 210 parts sociales de la société,
- Madame Myriam WINCKEL, matricule 1972 0207 365, demeurant à L-3762 Tétange, 110, rue Langertengaass associée, propriétaire de 15 parts sociales de la société,

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la société ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Edouard Fellens de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution:

Après en avoir délibéré, l'assemblée nomme comme nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Myriam Winckel, matricule 1972 0207 365, demeurant à L-3762 Tétange, 110, rue Langertengaass

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013151477/30.

(130184919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Performance Industrie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.286.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2013

L'Assemblée décide de renouveler aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 2018:

- Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France) et demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

- Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983, à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976, à Perpignan (France) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Sébastien THIBAL, prénommé, au poste de Délégué à la Gestion Journalière jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 2018.

L'Assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 2018:

- la société EURA-AUDIT LUXEMBOURG SA, ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au RCSL sous le numéro B44227.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013152063/24.

(130185733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**PL Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. P2 Immo S.à r.l.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.658.

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Fernand LIETZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts.

2.- Madame Veselina GULOVA, employée privée, née à Varna (Bulgarie) le 29 avril 1974, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés dans la société à responsabilité limitée "P2 IMMO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2060 du 21 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130658.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que suite à une cession de parts signée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte, pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

1.- Monsieur Pascal Fernand LIETZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts, VINGT-QUATRE (24) parts sociales;

2.- Madame Veselina GULOVA, employée privée, née à Varna (Bulgarie) le 29 avril 1974, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts, SOIXANTE-SEIZE (76) parts sociales;

TOTAL: CENT (100) parts sociales.

Les associés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société et déclarent accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"PL IMMO S.à r.l.". "

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix à L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bascharage."

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LIETZ, GULOVA, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/10/2013. Relation: EAC/2013/14010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152079/54.

(130185593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Impact, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 54.429.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 07/10/2013

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de l'Administrateur à partir du 31 mai 2013.

Est renommé Administrateur:

M. Bertrand Yves Claude Michaud, avec adresse professionnelle à L-1227 Luxembourg, 3 rue de Belle-Vue.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 07 Octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013150569/16.

(130183961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Les Garçons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.690.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2013

L'assemblée a pris acte du changement d'adresse du gérant, de l'associé Monsieur IDDA Jean, à F- 57190 Florange au 24, rue Jean Moulin

Monsieur Jean IDDA agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «Les Garçons S.à r.l.», avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 159690, déclare

Résolution:

Suite aux cessions de parts sous seing privé, datées du 21 octobre 2013, Madame Salvatorica IDDA née le 28 juin 1965 à Mondelange (F), demeurant à F-88000 Epinal au 5 Square des Bleuets, et Madame Marie-Thérèse IDDA née le 12 juin 1963 à Rombas (F), demeurant à L-3493, Dudelange au 2, rue Batty Weber, ont cédé chacune 33 parts sociales avec l'accord des co-associés à Monsieur Jean IDDA, né le 8 novembre 1961 à Thionville(F), demeurant à F-57190 Florange au 24, rue Jean Moulin.

Suite aux cessions de parts, les cents parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-euros) chacune, sont réparties comme suit:

Monsieur Jean IDDA 100 parts sociales

Pour la société

Monsieur Jean IDDA

Référence de publication: 2013150622/24.

(130183834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Lakefield SIF-SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.853.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 octobre 2013

Est nommé administrateur («Verwaltungsratsmitglied»), son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2017:

- Monsieur Bruno VERSTRAETE, né le 14 septembre 1972 à Kortrijk (Belgique), demeurant professionnellement à FL-9490 Vaduz, Landstrasse, 60.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013150616/14.

(130183803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.
